

Compte-rendu du Conseil Municipal du 11 Septembre 2018

Cavagnac, le 18/09/2018

Madame le Maire, RODRIGUES Martine, ouvre le Conseil à 21h00.

8 conseillers sont présents, sur les 11 en exercice.

Madame le Maire commence par lire **la correspondance**.

Les conseillers valident ensuite le compte-rendu de la séance précédente.

Le premier sujet abordé concerne le choix des entreprises pour réaliser **l'aménagement du parcours de santé**. Après analyses des différents devis, le Conseil Municipal choisit de retenir celui de l'entreprise BROUSSE ET FILS, d'un montant HT de 30 093,00 euros. Madame le Maire rappelle que ce montant devrait être pris en charge à hauteur de 80% grâce aux subventions demandées pour le financement du projet.

Une délibération est adoptée en ce sens à l'unanimité.

Le point suivant porte sur la **nomination de Mme le Maire** au sein de la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT) de CAUVALDOR.

Celle-ci est composée des différents Maires des communes membres de CAUVALDOR et a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité.

Madame le Maire se propose donc comme candidate pour siéger à la CLECT et les conseillers, à l'unanimité, approuvent sa candidature.

Madame le Maire expose ensuite aux élus qu'en raison d'une augmentation des tarifs de l'électricité, l'ASA a dû augmenter le tarif de la participation annuelle pour la commune, d'un nouveau montant de 4 045,92 euros. Cette augmentation n'ayant pas été prévue au budget, il est décidé de voter une **Décision Modificative budgétaire** afin de permettre de payer cette facture.

Un montant de 300 euros sera donc pris sur l'article 6238 et affecté à l'article 65548 afin de conserver l'équilibre du budget communal.

Cette Décision Modificative Budgétaire est validée à l'unanimité par le Conseil.

Madame le Maire présente ensuite le **programme de voirie 2019 CAUVALDOR** qui est proposé aux conseillers. Ce programme permet de mettre l'accent sur les voies à entretenir ou restaurer en priorité. Celle-ci propose de classer en voirie prioritaire la route allant de Dorval à Reynal, ainsi que la route allant de Pech Auzard au Duc.

Un débat est lancé concernant le **projet de commune nouvelle** lancé par les communes de Cazillac et des Quatre Routes du Lot. Monsieur Pradelle, Maire de Cazillac souhaite proposer aux communes limitrophes de s'associer à ce projet. Les élus trouvent que le projet s'avère trop précipité puisqu'il pourrait aboutir au 01/01/2019, selon les dires de Mr le Maire de Cazillac, ou éventuellement être entériné pour une fusion au 01/01/2021.

Madame le Maire rappelle également qu'un projet de commune nouvelle a déjà échoué auparavant, faute d'avoir pris l'attache d'un bureau d'études compétent en la matière pour épauler les élus et leur donner tous les éléments nécessaires à la prise d'une décision éclairée. Madame le Maire souligne qu'un tel projet doit être mûrement étudié et soupesé, avec analyse des aspects financiers, comptables, immobiliers, fiscaux, juridiques, matériels et humains, et ce par chacune des collectivités susceptibles de prendre part au projet de fusion.

Estimant que ce projet est pour l'instant incompatible avec les intérêts de la commune, et trop précipité, les conseillers rejettent à l'unanimité la proposition de s'associer au projet de commune nouvelle présenté par Cazillac et les Quatre Routes.

Madame le Maire fait un récapitulatif des faits qui se sont déroulés depuis la rentrée : **l'itinéraire de ramassage scolaire avait été modifié** sans information préalable, ce qui faisait perdre du temps périscolaire pour la commune de Cavagnac et amenait les enfants les plus petits à passer une demi-heure supplémentaire dans le bus de ramassage. Madame le Maire a donc pris contact avec le Département afin de faire restaurer le planning de ramassage originel et que les enfants ne souffrent pas des modifications d'itinéraire du bus. Le Département s'est engagé à restaurer ce planning d'origine, dès le jeudi 5 septembre.

Concernant le projet d'**acquisition du parking de Pélissié**, Mme le Maire donne connaissance de l'estimation du Service des Domaines pour le parking, fixant sa valeur à 3300 euros. Le Conseil Municipal décide de proposer le prix de 4000 euros à la famille GUINOT pour ce parking, tout en permettant une certaine marge de manœuvre afin que le dossier puisse aboutir et mandate Mme le Maire et Mr GARNIER pour entamer les négociations avec les vendeurs.

Madame le Maire indique au Conseil qu'une **aide aux devoirs** pourrait être envisagée à la rentrée, comme cela avait été déjà débattu auparavant. Cette aide, assurée par un bénévole se ferait à raison de 2h par semaine les mardis et jeudis au cours de l'accueil périscolaire. L'accueil étant de la compétence de CAUVALDOR, leurs services doivent donner leur accord. L'aide aux devoirs sera proposée gratuitement aux parents.

Dans les affaires diverses est d'abord évoquée **la signalisation** : l'arrivée de la fibre générera vraisemblablement un adressage au sein de la commune, et il est important que la signalisation tienne compte de celui-ci.

Monsieur RIBIERE-THARAUD souligne qu'un arrêt de la cour d'appel de Toulouse vient d'**interdire l'installation forcée des compteurs Linky** si le Maire a émis un arrêté autorisant les habitants de la commune à s'y opposer, tant que le compteur se trouve à l'intérieur de leur domicile (enceinte comprise). Il souligne que cet arrêté est historique et très important pour le combat que menaient jusque là de nombreuses communes dans leur volonté de laisser le choix à leurs habitants d'accepter ou non ces compteurs Linky.

Il est proposé de **sécuriser l'emplacement des containers de Sauvagnac** en bordure de la RD32 avec la mise en place d'une place de stationnement devant les emplacements. La commune possédant une portion de terrain communal à l'angle du carrefour, celle-ci permettra tout à fait cette réalisation.

Le **lancement du Minigolf** a été couronné de succès puisque pas moins de 150 entrées ont été enregistrées au cours de l'été. Le conseil Municipal se félicite donc de l'engouement suscité par le minigolf et espère que celui-ci se poursuivra.

Madame le Maire clôture la séance du Conseil à 00h30.

Ce compte-rendu du Conseil Municipal du 11/09/2018, a été dressé le 18/09/2018 à 09:50 à Cavagnac, avec approbation de Madame le Maire, RODRIGUES Martine, et du Premier Adjoint, LAPORTE Patrick.

